Report of the
Electoral Boundaries
Commission
for the
Province of

Rapport de la
Commission de délimitation
des circonscriptions
électorales
pour la province de

Newfoundland

Terre-Neuve

1983

Presented pursuant to the Electoral Boundaries Readjustment Act (chapter E-2 of the Revised Statutes of Canada, 1970), as amended.

Présenté conformément à la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970), modifiée.

© Minister of Supply and Services Canada 1983

Cat. No. SE 3-23/10-1983

ISBN 0-662-52265-6

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983

Nº de cat. SE 3-23/10-1983

ISBN 0-662-52265-6

TABLE OF CONTENTS

	Page
Report	5
Schedule A Name, Population and Legal Descriptions of the Eight (8) Electoral Districts in the Province of Newfoundland	8
Schedule B Reasons for Recommendations	14
Schedule C Maps (in pocket)	

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport	5
Annexe A Nom, population et descriptions légales des huit (8) circonscriptions électorales de la province de Terre-Neuve	8
Annexe B Motifs des recommandations	14
Annexe C Cartes (dans la pochette)	

REPORT

By Proclamation published in *The Canada Gazette* on May 28, 1982 the Federal Electoral Boundaries Commission for the Province of Newfoundland was established under the *Electoral Boundaries Readjustment Act*, Chapter E-2, Revised Statutes of Canada, 1970, as amended.

In accordance with the provisions of the Act, the Chief Electoral Officer sent to the Commission the return of the Chief Statistician of Canada, showing the population of the Province of Newfoundland which was stated to be 567,681, as ascertained by the census of Canada taken in the year 1981, and advised the Commission that this province was entitled to eight (8) members. The electoral quota for each electoral district is therefore 70,960.

Under the provisions of the Act, in no case may the population of any electoral district in the province depart from the electoral quota (70,960) to a greater extent than twenty-five (25) per cent above the quota (88,700) or twenty-five (25) per cent below the quota (53,220).

The Commission divided the province into eight (8) electoral districts pursuant to the directions contained in the Act, and in accordance with subsection 17(2) of the Act, an advertisement was duly published in *The Canada Gazette* on November 27, 1982, and in sixteen (16) newspapers throughout the province, giving notice of the places and times fixed for the hearing of representations from interested persons. The advertisement included two (2) maps prepared by the Commission, one of which showed the proposed division of the province into electoral districts, and gave reasons for the changes made to the boundaries of the existing electoral districts. Also published was a statement that notice in writing of representation was required to be given to the Secretary to the Commission within twenty-three (23) days from the date of publication of the notice.

Thirty-five (35) notices of representation were filed with the Secretary within the time limit. Hearings were cancelled at those places mentioned in the advertisement from which no notices of representation had been received. The Commission held public hearings at St. John's, Clarenville, Marystown, Corner Brook, Goose Bay and Wabush on January 10, 13, 14, 21, 25 and 27, 1983 respectively.

Following the hearings, further consideration was given to the representations made to the Commission and three (3) changes, referred to in Schedule B, were made in the electoral boundaries as originally proposed. Schedule A gives the name,

RAPPORT

Par proclamation publiée dans *La Gazette du Canada* le 28 mai 1982, a été établie la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve, en vertu de la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada, 1970, telle que modifiée.

Conformément aux dispositions de la Loi, le Directeur général des élections a envoyé à la Commission le relevé du Statisticien en chef du Canada indiquant la population de la province de Terre-Neuve qui compte 567 681 habitants, telle qu'établie par le recensement du Canada effectué en 1981, et a averti la Commission que la province avait droit à huit (8) députés. Le quotient électoral de chaque circonscription électorale est donc de 70 960 habitants.

En vertu des dispositions de la Loi, en aucun cas la population d'une circonscription électorale de la province ne peut être supérieure par plus de vingt-cinq (25) pour cent (88 700) ou inférieure par plus de vingt-cinq (25) pour cent (53 220) au quotient électoral établi pour cette province (70 960).

La Commission a divisé la province en huit (8) circonscriptions électorales en vertu des directives contenues dans la Loi et, conformément au paragraphe 17(2) de la Loi, une annonce a été dûment publiée dans *La Gazette du Canada* le 27 novembre 1982 et dans seize (16) journaux de la province donnant avis des lieux et dates fixés pour entendre les observations des personnes intéressées. L'annonce comportait deux (2) cartes préparées par la Commission dont l'une indiquait la division proposée de la province en circonscriptions électorales et donnait les motifs des modifications apportées aux limites des circonscriptions électorales existantes. Il a également été annoncé qu'un avis d'observation devait être donné par écrit au secrétaire de la Commission dans les vingt-trois (23) jours à compter de la date de publication de l'annonce.

Le secrétaire a reçu trente-cinq (35) avis d'observation dans les délais requis. Les séances ont été annulées aux endroits mentionnés dans l'annonce et pour lesquels le secrétaire n'a reçu aucun avis d'observation. La Commission a tenu des séances publiques à Saint-Jean, Clarenville, Marystown, Corner Brook, Goose Bay et Wabush respectivement les 10, 13, 14, 21, 25 et 27 janvier 1983.

A la suite des séances, la Commission a étudié les observations qui lui ont été présentées et a apporté trois (3) modifications (mentionnées à l'annexe B), aux limites des circonscriptions électorales proposées à l'origine. L'annexe A donne le

population and legal descriptions of the proposed eight (8) electoral districts as amended.

In compliance with section 12 of the Act, the Commission respectfully submits its Report and recommends that the eight (8) electoral districts in Newfoundland be named and described as in Schedule A annexed.

nom, la population et les descriptions légales des huit (8) circonscriptions électorales proposées telles que modifiées.

Conformément à l'article 12 de la Loi, la Commission soumet respectueusement son rapport et recommande que les huit (8) circonscriptions électorales de Terre-Neuve soient nommées et délimitées tel qu'indiqué à l'annexe A ci-jointe.

SIGNED this sixteenth day of May, 1983 by the members of the Electoral Boundaries Commission for the Province of Newfoundland.

SIGNÉ le seizième jour de mai 1983 par les membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve.

Le Président

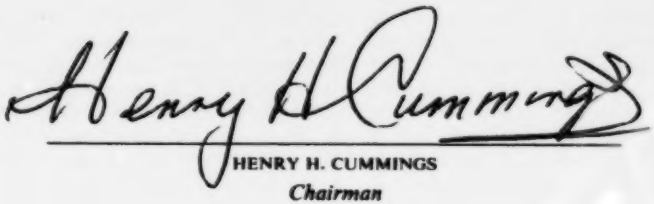

HENRY H. CUMMINGS
Chairman

Le Membre

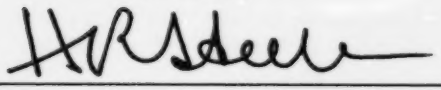

HAROLD R. STEELE
Member

Le Membre

JAMES E.G. VAVASOUR
Member

CERTIFIED to be a copy of the Report of the Electoral Boundaries Commission for Newfoundland.

EXEMPLAIRE CERTIFIÉ conforme du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour Terre-Neuve.

Le Sécretaire

RHODIE E. MERCER
Secretary

SCHEDULE A

Name, Population and Legal Descriptions of the Eight (8) Electoral Districts in the Province of Newfoundland

The Commission recommends that the eight (8) electoral districts of the Province of Newfoundland be named and described as hereinafter set forth.

In the following descriptions, wherever a word or expression is used to denote a territorial division, such word or expression shall indicate the territorial division as it existed or was bounded on the first day of October, 1982.

All bearings used to describe the electoral districts are astronomic.

The population figure of each electoral district is taken from the 1981 decennial census.

1. BURIN—BONAVISTA

(Population: 57,329)

Consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at the southwest angle of Terra Nova National Park; thence running in a straight line northwesterly to the point where the brook flowing out of Northwest Pond enters Clode Sound; thence running southeasterly, easterly and northeasterly through the centre of Clode Sound and Chandler's Reach to the entrance of Chandler's Reach; thence running northeasterly in a straight line passing northward of Deer Island in Chandler's Reach to Western Head north of Tickle Cove; thence running in general easterly, southerly and northeasterly directions along the shore of Blackhead Bay to Cape Bonavista; thence running in general southerly and southwesterly directions along the shore of Bonavista Peninsula to Bonaventure Head in Trinity Bay; thence running in a general southwesterly direction along the western shore of Trinity Bay to the centre of the entrance to Deer Harbour southerly of Deer Harbour Head; thence running through the centre of Deer Harbour in a general northwesterly direction to the midpoint of the end of the harbour; thence running north 23°30′ west 3.2 km (2 mi.); thence running north 66°50′ west 4.2 km (2.6 mi.); thence running south 89°22′ west 5.8 km (3.6 mi.); thence running north 55°0′ west 2.1 km (1.3 mi.); thence running south 46°23′ west 0.8 km (0.5 mi.), more or less, to a point in North Harbour River; thence running southwesterly along the course of North Harbour River to its mouth where it enters North Harbour,

ANNEXE A

Nom, population et descriptions légales des huit (8) circonscriptions électorales de la province de Terre-Neuve

La Commission recommande que les huit (8) circonscriptions électorales de la province de Terre-Neuve soient nommées et décrites comme il suit.

Dans les descriptions suivantes, partout où il est fait usage d'un mot ou d'une expression pour désigner une division territoriale, ce mot ou cette expression indique la division territoriale telle qu'elle existait ou était délimitée le premier jour d'octobre 1982.

Toutes les directions indiquées dans les circonscriptions électorales sont des directions astronomiques.

Le chiffre de population de chaque circonscription électorale est tiré du recensement décennal de 1981.

1. BURIN—BONAVISTA

(Population: 57 329)

Comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant à l'angle sud-ouest du parc national Terra Nova et qui va de là en ligne droite vers le nord-ouest jusqu'au point où le ruisseau qui coule de l'étang Northwest pénètre dans la baie Clode; de là vers le sud-est, vers l'est et vers le nord-est suivant la ligne médiane de la baie Clode et de Chandler Reach jusqu'à l'entrée de Chandler Reach; de là vers le nord-est en ligne droite en passant au nord de l'île Deer dans Chandler Reach jusqu'à la pointe dénommée Western Head au nord de l'anse Tickle; de là dans une direction générale vers l'est, vers le sud et vers le nord-est suivant la rive de la baie Blackhead jusqu'au cap Bonavista; de là dans une direction générale vers le sud et vers le sud-ouest suivant la rive de la péninsule de Bonavista jusqu'à la pointe dénommée Bonaventure Head dans la baie Trinity; de là dans une direction générale vers le sud-ouest suivant la rive ouest de la baie Trinity jusqu'à la ligne médiane de l'entrée vers le havre Deer au sud de la pointe dénommée Deer Harbour Head; de là suivant la ligne médiane du havre Deer dans une direction générale vers le nord-ouest jusqu'au centre de l'extrémité du havre; de là vers le nord 23°30′ ouest sur une distance de 3,2 km (2 m.); de là vers le nord 66°50′ ouest sur une distance 4,2 km (2,6 m.); de là vers le sud 89°22′ ouest sur une distance de 5,8 km. (3,6 m.); de là vers le nord 55°0′ ouest sur une distance de 2,1 km (1,3 m.); de là vers le sud 46°23′ ouest sur une distance de 0,8 km (0,5 m.), plus ou moins, jusqu'à un

Placentia Bay; thence running southwesterly along the centre line of North Harbour to North Harbour Point; thence running southeasterly across the entrances of North Harbour and Come-by-Chance Harbour to Bordeaux; thence running southerly through the Eastern Channel in a straight line easterly of Long Island to Latine Point; thence running southwesterly on a straight line to its intersection with latitude north 47°10′; thence running westerly along latitude north 47°10′ to the Burin Peninsula; thence running in general southwesterly and westerly directions along the eastern shore of the Burin Peninsula to Point Crewe; thence running in a northerly direction to a point in west longitude 56°0′ and north latitude 47°10′ at the entrance to Fortune Bay; thence running easterly and northeasterly through the centre of Fortune Bay to a point in the centre of the entrance to Long Harbour, Fortune Bay, said point being midway between Lobster Cove Point and Seal Point; thence running northeasterly through the centre of Long Harbour to Flaherty Island at the entrance to Long Harbour River; thence running north 27°43′ east 57.3 km (35.6 mi.), more or less, to north latitude 48°15′; thence running north 5.8 km (3.6 mi.); thence running north 70°30′ east 29.9 km (18.6 mi.), more or less, to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above described shorelines.

point situé dans la rivière North Harbour; de là vers le sud-ouest suivant le cours de la rivière North Harbour jusqu'à son estuaire où elle se jette dans le havre North dans la baie Placentia; de là vers le sud-ouest suivant la ligne médiane du havre North jusqu'à la pointe North Harbour; de là vers le sud-est en traversant les entrées du havre North et du havre Come-by-Chance jusqu'à Bordeaux; de là vers le sud en traversant le chenal Eastern en ligne droite à l'est de l'île Long jusqu'à la pointe Latine; de là vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude nord 47°10′; de là vers l'ouest suivant le parallèle de latitude nord 47°10′ jusqu'à la péninsule Burin; de là dans une direction générale vers le sud-ouest et vers l'ouest suivant la côte est de la péninsule Burin jusqu'à la pointe dénommée Pointe Crewe; de là vers le nord jusqu'à un point situé sur le méridien de longitude ouest 56°0′ et sur le parallèle de latitude nord 47°10′ à l'entrée de la baie Fortune; de là vers l'est et vers le nord-est suivant la ligne médiane de la baie Fortune jusqu'à un point situé au centre de l'entrée du havre Long dans la baie Fortune, ledit point étant situé à mi-chemin entre la pointe Lobster Cove et la pointe Seal; de là vers le nord-est suivant la ligne médiane du havre Long jusqu'à l'île Flaherty à l'entrée de la rivière Long Harbour; de là vers le nord 27°43′ est sur une distance de 57,3 km (35,6 m.), plus ou moins, jusqu'au parallèle de latitude nord 48°15′; de là vers le nord sur une distance de 5,8 km (3,6 m.); de là vers le nord 70°30′ est sur une distance de 29,9 km (18,6 m.), plus ou moins, jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus.

2. GANDER—TWILLINGATE

(Population: 60,997)

Consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at the southwest angle of Terra Nova National Park; thence running south 70°30′ west 29.9 km (18.6 mi.); thence running south 5.8 km (3.6 mi.), more or less, to latitude north 48°15′; thence running west along north latitude 48°15′ for a distance of 54.2 km (33.7 mi.); thence running north 89.3 km (55.5 mi.) to a point on Rattling Brook; thence running north 40°0′ west 4.2 km (2.6 mi.); thence running north 55°0′ east 2.7 km (1.7 mi.) to a point in Bay of Exploits midway between Wigwam Point and High Point; thence running northerly and northeasterly along the Bay of Exploits westerly of Cains Point, Lower Sandy Point, Porterville, Thwart Island, Upper Black Island, Hummock Island and Exploits Island to North Head; thence running north to north latitude 49°50′; thence running east along north latitude 49°50′ to west longitude 53°20′; thence running south along west longitude 53°20′ to north latitude 49°0′; thence running west along north latitude 49°0′ to west longitude 53°30′; thence running southerly to the centre of the entrance to Chandler's Reach; thence running southwesterly through the centre of Chandlers' Reach to the entrance to Clode Sound; thence running southwesterly, westerly and northwesterly through the centre of Clode Sound to the point where the brook flowing out of Northwest Pond enters Clode Sound; thence running in a straight line southwesterly to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shorelines.

2. GANDER—TWILLINGATE

(Population: 60 997)

Comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant à l'angle sud-ouest du parc national Terra Nova et qui va de là vers le sud 70°30′ ouest sur une distance de 29,9 km (18,6 m.); de là vers le sud sur une distance de 5.8 km (3,6 m.), plus ou moins, jusqu'au parallèle de latitude nord 48°15′; de là vers l'ouest suivant le parallèle de latitude nord 48°15′ sur une distance de 54,2 km (33,7 m.); de là vers le nord sur une distance de 89,3 km (55,5 m.) jusqu'à un point situé sur le ruisseau Rattling; de là vers le nord 40°0′ ouest sur une distance de 4,2 km (2,6 m.); de là vers le nord 55°0′ est sur une distance de 2,7 km (1,7 m.) jusqu'à un point situé dans la baie des Exploits à mi-chemin entre la pointe Wigwam et la pointe High; de là vers le nord et vers le nord-est suivant la baie des Exploits à l'ouest de la pointe Cains, de la pointe Lower Sandy, de Porterville, de l'île Thwart, de l'île Upper Black, de l'île Hummock et de l'île des Exploits jusqu'à la pointe dénommée North Head; de là vers le nord jusqu'au parallèle de latitude nord 49°50′; de là vers l'est suivant le parallèle de latitude nord 49°50′ jusqu'au méridien de longitude ouest 53°20′; de là vers le sud suivant le méridien de longitude ouest 53°20′ jusqu'au parallèle de latitude nord 49°0′; de là vers l'ouest suivant le parallèle de latitude nord 49°0′ jusqu'au méridien de longitude ouest 53°30′; de là vers le sud jusqu'à la ligne médiane de l'entrée de Chandler Reach; de là vers le sud-ouest suivant la ligne médiane de Chandler Reach jusqu'à l'entrée de la baie Clode; de là vers le sud-ouest, vers l'ouest et vers le nord-ouest, en passant par la ligne médiane de la baie Clode, jusqu'au point où le ruisseau qui coule de l'étang Northwest pénètre dans la baie Clode; de là en ligne droite vers le sud-ouest jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus.

3. GRAND FALLS—HERMITAGE

(Population: 63,749)

Consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at the most westerly point of Gull Island at the centre of the entrance to Long Harbour in Fortune Bay midway between Lobster Cove Point and Seal Point; thence running northeasterly through the centre of Long Harbour to Flaherty Island at the entrance to Long Harbour River; thence running north 27°43′ east 57.3 km (35.6 mi.), more or less, to north latitude 48°15′; thence running west along north latitude 48°15′ for a distance of 54.2 km (33.7 mi.); thence running north 89.3 km (55.5 mi.) to a point on Rattling Brook; thence running north 40°0′ west 4.2 km (2.6 mi.); thence running north 55°0′ east 2.7 km (1.7 mi.) to a point in Bay of Exploits midway between Wigwam Point and High Point; thence running northerly and northeasterly along the Bay of Exploits westerly of Cains Point, Lower Sandy Point, Porterville, Thwart Island, Upper Black Island, Hummock Island and Exploits Island to North Head; thence running westerly along the shore to New Bay Head; thence running north 51.5 km (32 mi.), more or less, to north latitude 50°0′; thence running westerly to Cape St. John; thence running north to north latitude 50°15′; thence running westerly to the northernmost tip of Eastern Horse Island; thence running westerly to Partridge Point; thence running southwesterly along the eastern shore of White Bay to the westernmost tip of Granby Island; thence running southerly to a point in White Bay 0.4 km (0.25 mi.) easterly of Cliff Point near Gold Cove; thence running south 6.8 km (4.2 mi.); thence running south 20°45′ west 44.6 km (27.7 mi.) to the southeast corner of the Town of Howley; thence running south 20°45′ west to its intersection with north latitude 48°49′ and west longitude 57°15′; thence running south on west longitude 57°15′ to its intersection with north latitude 47°22′; thence running east on north latitude 47°22′ to a point in Fortune Bay on west longitude 56°0′; thence running south on west longitude 56°0′ to north latitude 47°10′ at the entrance to Fortune Bay; thence running easterly and northeasterly through the center of Fortune Bay to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shorelines.

3. GRAND FALLS—HERMITAGE

(Population: 63 749)

Comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant au point situé le plus à l'ouest de l'île Gull sur la ligne médiane de l'entrée du havre Long dans la baie Fortune à mi-chemin entre la pointe Lobster Cove et la pointe Seal et qui va de là vers le nord-est, en passant par la ligne médiane du havre Long, jusqu'à l'île Flaherty à l'entrée de la rivière Long Harbour; de là vers le nord 27°43′ est sur une distance de 57,3 km (35,6 m.), plus ou moins, jusqu'au parallèle de latitude nord 48°15′; de là vers l'ouest suivant le parallèle de latitude nord 48°15′ sur une distance de 54,2 km (33,7 m.); de là vers le nord sur une distance de 89,3 km (55,5 m.) jusqu'à un point situé sur le ruisseau Rattling; de là vers le nord 40°0′ ouest sur une distance de 4,2 km (2,6 m.); de là vers le nord 55°0′ est sur une distance de 2,7 km (1,7 m.) jusqu'à un point situé dans la baie des Exploits à mi-chemin entre la pointe Wigwam et la pointe High; de là vers le nord et vers le nord-est suivant la baie des Exploits à l'ouest de la pointe Cains, de la pointe Lower Sandy, de Porterville, de l'île Thwart, de l'île Upper Black, de l'île Hummock et de l'île des Exploits jusqu'à la pointe dénommée North Head; de là vers l'ouest suivant la rive jusqu'à la pointe dénommée New Bay Head; de là vers le nord sur une distance de 51,5 km (32 m.), plus ou moins, jusqu'au parallèle de latitude nord 50°0′; de là vers l'ouest jusqu'au cap Saint-Jean; de là vers le nord jusqu'au parallèle de latitude nord 50°15′; de là vers l'ouest jusqu'à l'extrémité la plus au nord de l'île Eastern Horse; de là vers l'ouest jusqu'à la pointe Partridge; de là vers le sud-ouest suivant la rive est de la baie White jusqu'à l'extrémité la plus à l'ouest de l'île Granby; de là vers le sud jusqu'à un point situé dans la baie White à 0,4 km (0,25 m.) à l'est de la pointe Cliff près de Gold Cove; de là vers le sud sur une distance de 6,8 km (4,2 m.); de là vers le sud 20°45′ ouest sur une distance de 44,6 km (27,7 m.) jusqu'à l'angle sud-est de la ville de Howley; de là vers le sud 20°45′ ouest jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude nord 48°49′ et le méridien de longitude ouest 57°15′; de là vers le sud suivant le méridien de longitude ouest 57°15′ jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude nord 47°22′; de là vers l'est suivant le parallèle de latitude nord 47°22′ jusqu'à un point situé dans la baie Fortune sur le méridien de longitude ouest 56°0′; de là vers le sud suivant le méridien de longitude ouest 56°0′ jusqu'au parallèle de latitude nord 47°10′ à l'entrée de la baie Fortune; de là vers l'est et vers le nord-est en passant par la ligne médiane de la baie Fortune jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus.

4. HUMBER—PORT-AUX-BASQUES

(Population: 86,675)

Consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at a point in the centre of the mouth of Gregory River flowing into the Gulf of St. Lawrence; thence running southwesterly to a point in the Gulf of St. Lawrence about 5.6 km (3.5 mi.) westerly of Gregory Island and in north latitude 49°17′; thence running south across the entrance of Bay of Islands on a straight line westerly of Guernsey and adjacent islands to South Head in

4. HUMBER—PORT-AUX-BASQUES

(Population: 86 675)

Comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant à un point situé au centre de l'embouchure de la rivière Gregory se jetant dans le golfe Saint-Laurent et qui va de là vers le sud-ouest jusqu'à un point situé dans le golfe Saint-Laurent à environ 5,6 km (3,5 m.) à l'ouest de l'île Gregory et sur le parallèle de latitude nord 49°17′; de là vers le sud à travers l'entrée de la baie dénommée Bay of Islands en passant en ligne droite à l'ouest de l'île Guernsey et des îles

Bay of Islands; thence running southwesterly to Long Point on the Port au Port Peninsula; thence running along the shoreline of the Port au Port Peninsula to Cape St. George; thence running southerly across Bay St. George to Cape Anguille; thence running along the shoreline to Cape Ray; thence running in a general easterly direction along the south coast of Newfoundland to west longitude 57°15′; thence running north along west longitude 57°15′ to north latitude 48°49′; thence running north 20°45′ east to the southeast corner of the Town of Howley; thence running north 20°45′ east 28.2 km (17.5 mi.), more or less, to its intersection with a line drawn due east from the centre of the mouth of Gregory River; thence running due west along said line for a distance of 95 km (59 mi.), more or less, to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shorelines.

voisines jusqu'à la pointe dénommée South Head dans la baie dénommée Bay of Islands; de là vers le sud-ouest jusqu'à la pointe dénommée Long Point sur la péninsule de Port-au-Port; de là suivant la rive de la péninsule de Port-au-Port jusqu'au cap St-Georges; de là vers le sud en traversant la baie St-Georges jusqu'au cap Anguille; de là suivant la rive jusqu'au cap Ray; de là dans une direction générale vers l'est suivant la côte sud de Terre-Neuve jusqu'au méridien de longitude ouest 57°15′; de là vers le nord suivant le méridien de longitude ouest 57°15′ jusqu'au parallèle de latitude nord 48°49′; de là vers le nord 20°45′ est jusqu'à l'angle sud-est de la ville de Howley; de là vers le nord 20°45′ est sur une distance de 28,2 km (17,5 m.), plus ou moins, jusqu'à son intersection avec une ligne tracée franc est du centre de l'embouchure de la rivière Gregory; de là dans une direction franc ouest suivant ladite ligne sur une distance de 95 km (59 m.), plus ou moins, jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus.

5. LABRADOR—ST. ANTHONY

(Population: 59,429)

Consisting of:

(*a*) that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at a point in the centre of the mouth of Gregory River flowing into the Gulf of St. Lawrence; thence running due east for a distance of 95 km (59 mi.), more or less, to its intersection with a line running north 20°45′ east from the southeast corner of the Town of Howley; thence running north 20°45′ east for a distance of 15.5 km (10 mi.); thence running north 6.8 km (4.2 mi.) to a point in White Bay 0.4 km (0.25 mi.) easterly of Cliff Point near Gold Cove; thence running northerly along the western shore of White Bay and the eastern shore of the Great Northern Peninsula to north latitude 50°39′; thence running east on north latitude 50°39′ to its intersection with west longitude 55°15′; thence running north along west longitude 55°15′ to north latitude 52°2′; thence running west along north latitude 52°2′ for a distance of 4.8 km (3 mi.); thence running southwesterly to Cape Norman at the entrance to the Strait of Belle Isle; thence running southwesterly and southerly along the south shore of the Strait of Belle Isle and the western shore of the Great Northern Peninsula to Anchor Point; thence running westerly and southerly along the shore of the said Great Northern Peninsula and the west coast of Newfoundland to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shorelines;

(*b*) that part of the Province of Newfoundland known as Labrador bounded as follows: by a line commencing at a point on the northern shore of the Strait of Belle Isle in the Bay or Harbour of Blanc-Sablon, being the beginning of the boundary between the Province of Quebec and that part of the Province of Newfoundland known as Labrador; thence running along said boundary to Cape Chidley; thence running in general southeasterly, southerly and southwesterly directions along the shore of Labrador to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shorelines.

5. LABRADOR—ST. ANTHONY

(Population: 59 429)

Comprend:

a) la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant à un point situé au centre de l'embouchure de la rivière Gregory se jetant dans le golfe Saint-Laurent et qui va de là franc est sur une distance de 95 km (59 m.), plus ou moins, jusqu'à son intersection avec une ligne qui va vers le nord 20°45′ est de l'angle sud-est de la ville de Howley; de là vers le nord 20°45′ est sur une distance de 15,5 km (10 m.); de là vers le nord sur une distance de 6,8 km. (4,2 m.) jusqu'à un point situé dans la baie White à 0,4 km (0,25 m.) à l'est de la pointe Cliff près de Gold Cove; de là vers le nord suivant la rive ouest de la baie White et la rive est de la péninsule Great Northern jusqu'au parallèle de latitude nord 50°39′; de là vers l'est suivant le parallèle de latitude nord 50°39′ jusqu'à son intersection avec le méridien de longitude ouest 55°15′; de là vers le nord suivant le méridien de longitude ouest 55°15′ jusqu'au parallèle de latitude nord 52°2′; de là vers l'ouest suivant le parallèle de latitude nord 52°2′ sur une distance de 4,8 km (3 m.); de là vers le sud-ouest jusqu'au cap Norman à l'entrée du détroit de Belle Isle; de là vers le sud-ouest et vers le sud suivant la rive sud du détroit de Belle Isle et la rive ouest de la péninsule Great Northern jusqu'à la pointe dénommée Anchor Point; de là vers l'ouest et vers le sud suivant la rive de ladite péninsule Great Northern et la côte ouest de Terre-Neuve jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus;

b) la partie de la province de Terre-Neuve connue sous le nom de Labrador, bornée par une ligne commençant à un point situé sur la rive nord du détroit de Belle Isle dans la baie ou le havre de Blanc-Sablon, lequel point est situé à l'extrémité de la frontière entre la province de Québec et la partie de la province de Terre-Neuve connue sous le nom de Labrador; de là suivant ladite frontière jusqu'au cap Chidley; de là dans une direction générale vers le sud-est, vers le sud et vers le sud-ouest suivant la côte du Labrador jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus.

6. PLACENTIA—BAY DE VERDE

(Population: 66,691)

Consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: commencing at a point at the mouth of Broom River where it runs into Trepassey Bay; thence running north 1°13′ east 51.5 km (32 mi.); thence running north 47°10′ east 6.1 km (3.8 mi.); thence running north 11°44′ east 3.5 km (2.2 mi.) to a point on Highway No. 6 (Salmonier Line); thence running north 12°45′ east for a distance of 18.3 km. (11.4 mi.) to a point where Highway No. 1 intersects the Canadian National Railway, said point being about 2.1 km (1.3 mi) easterly of Brigus Junction; thence running north 15°0′ east for a distance of 10.9 km (6.8 mi.), more or less, to the western extremity of Three Island Pond; thence running through the centre of Three Island Pond to its outlet; thence running along the brook flowing out of Three Island Pond to its mouth at Turk's Gut (Marysvale) in Colliers Bay, in Conception Bay; thence running in a general northeasterly direction through Conception Bay northerly of Bell Island, Kellys Island and Little Bell Island to Split Point on the Bay de Verde Peninsula; thence running easterly, northerly and westerly to include Baccalieu Island and the eastern shore of the Bay de Verde Peninsula to Grates Point at the entrance to Trinity Bay; thence running along the eastern, southern and western shores of Trinity Bay and adjacent islands to a point at the entrance of Deer Harbour southerly of Deer Harbour Head; thence running through the centre of Deer Harbour in a general northwesterly direction to the midpoint of the end of the harbour; thence running north 23°30′ west 4.2 km (2.6 mi.); thence running north 66°50′ west 4.2 km (2.6 mi.); thence running south 89°22′ west 5.8 km (3.6 mi.); thence running north 55°0′ west 2.1 km (1.3 mi.); thence running south 46°23′ west 0.8 km (0.5 mi.), more or less, to a point in North Harbour River; thence running southwesterly along the course of North Harbour River to its mouth where it enters North Harbour, Placentia Bay; thence running southwesterly along the centre line of North Harbour to North Harbour Point; thence running southeasterly across the entrances to North Harbour and Come-by-Chance Harbour to Bordeaux; thence running southerly through the Eastern Channel in a straight line easterly of Long Island to Latine Point; thence running southwesterly along the eastern shore of Placentia Bay to Cape St. Mary's; thence running easterly and northeasterly around Cape Pine and the western shore of Trepassey Bay to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shorelines.

6. PLACENTIA—BAY DE VERDE

(Population: 66 691)

Comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant à un point situé à l'embouchure de la rivière Broom à l'endroit où elle se jette dans la baie Trepassey et qui va de là vers le nord 1°13′ est sur une distance de 51,5 km (32 m.); de là vers le nord 47°10′ est sur une distance de 6,1 km (3,8 m.); de là vers le nord 11°44′ est sur une distance de 3,5 km (2,2 m.) jusqu'à un point situé sur la route 6 (Salmonier Line); de là vers le nord 12°45′ est sur une distance de 18,3 km (11,4 m.) jusqu'à un point situé à l'intersection de la route 1 et de la voie ferrée du Canadien National, ledit point étant situé à environ 2,1 km (1,3 m.) à l'est de Brigus Junction; de là suivant une direction nord 15°0′ est sur une distance de 10,9 km (6,8 m.), plus ou moins, jusqu'à l'extrémité ouest de Three Island Pond; de là suivant le centre de Three Island Pond jusqu'à son embouchure; de là suivant le ruisseau s'écoulant de Three Island Pond jusqu'à son embouchure à Turk's Gut (Marysvale) dans la baie Colliers, dans la baie Conception; de là dans une direction générale vers le nord-est à travers la baie Conception au nord des îles Bell, Kellys et Little Bell jusqu'à la pointe dénommée Split Point sur la péninsule Bay de Verde; de là vers l'est, vers le nord et vers l'ouest de façon à englober l'île Baccalieu et la côte est de la péninsule Bay de Verde jusqu'à la pointe Grates à l'entrée de la baie Trinity; de là suivant la côte est, sud et ouest de la baie Trinity et les îles voisines jusqu'à un point situé à l'entrée du havre Deer au sud de la pointe dénommée Deer Harbour Head; de là suivant la ligne médiane du havre Deer dans une direction générale vers le nord-ouest jusqu'au centre de l'extrémité du havre; de là vers le nord 23°30′ ouest sur une distance de 4,2 km (2,6 m.); de là vers le nord 66°50′ ouest sur une distance de 4,2 km (2,6 m.); de là vers le sud 89°22′ ouest sur une distance de 5,8 km (3,6 m.); de là vers le nord 55°0′ ouest sur une distance de 2,1 km (1,3 m.); de là vers le sud 46°23′ ouest sur une distance de 0,8 km (0,5 m.), plus ou moins, jusqu'à un point situé dans la rivière North Harbour; de là vers le sud-ouest suivant le cours de la rivière North Harbour jusqu'à son embouchure où elle se jette dans le havre North, dans la baie Placentia; de là vers le sud-ouest suivant la ligne médiane du havre North jusqu'à la pointe North Harbour; de là vers le sud-est en traversant les entrées du havre North et du havre Come-by-Chance jusqu'à Bordeaux; de là vers le sud suivant le chenal Eastern en ligne droite à l'est de l'île Long jusqu'à la pointe Latine; de là vers le sud-ouest suivant la côte est de la baie Placentia jusqu'au cap St. Mary's; de là vers l'est et vers le nord-est en contournant le cap Pine et la côte ouest de la baie Trepassey jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines de rives décrites ci-dessus.

7. ST. JOHN'S EAST

(Population: 86,802)

Consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at South Base Geodetic Triangulation Station; thence running north 21°37′ east along the base line connecting said South Base Geodetic Triangulation Station with North Base Geodetic Triangulation Station to its intersection with Kenmount Road being distant about 1.0 km (0.6 mi.) easterly of Donovan's Overpass; thence

7. SAINT-JEAN-EST

(Population: 86 802)

Comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant à la station de triangulation géodésique South Base et qui va de là vers le nord 21°37′ est suivant la ligne de base reliant les stations de triangulation géodésiques South Base et North Base jusqu'à son intersection avec le chemin Kenmount à environ 1,0 km (0,6 m.) à l'est du passage supérieur de Donovan; de là dans une direction générale vers le

running in a general northeasterly direction along Kenmount Road to its intersection with Freshwater Road; thence running along Freshwater Road to its intersection with Elizabeth Avenue; thence running in a general northeasterly direction along Elizabeth Avenue to its intersection with Allandale Road and Bonaventure Avenue; thence running in a southerly direction along Bonaventure Avenue to its intersection with Mayor Avenue; thence running southerly along Mayor Avenue to its intersection with Newtown Road; thence running southeasterly along Newtown Road to its intersection with Merrymeeting Road and Parade Street; thence running southerly along Parade Street to its intersection with Harvey Road, Freshwater Road and Carters Street; thence running in a general southeasterly direction along Carters Street and Carters Hill to the intersection of Carters Hill with Queen's Road (Theatre Hill); thence running in a southerly direction along Queen's Road (Theatre Hill) to its intersection with Duckworth Street; thence running in a general northeasterly direction along Duckworth Street to its intersection with Beck's Cove Hill; thence running southeasterly along the southerly production of Beck's Cove Hill to the point of intersection of said production and the edge of the seawall on the northern side of St. John's Harbour; thence running in a general northeasterly and easterly direction along the north shore of St. John's Harbour and the Narrows of St. John's Harbour to the North Head of St. John's Harbour; thence along the coastline of the Avalon Peninsula northerly from North Head to Cape St. Francis; thence running southerly and southeasterly through Conception Bay northerly of Bell Island, Kellys Island and Little Bell Island to a point being the centre of the mouth of the river flowing from Three Island Pond into Turk's Gut (Marysvale) in Colliers Bay, in Conception Bay; thence running upstream along said river to Three Island Pond; thence running along the centre of Three Island Pond to its western extremity; thence running south 15°0′ west for a distance of 10.9 km (6.8 mi.), more or less, to the intersection of Highway No. 1 and the Canadian National Railway, said point being about 2.1 km. (1.3 mi.) easterly of Brigus Junction; thence running south 12°45′ west for a distance of 18.3 km (11.4 mi.) to a point in the centre of Highway No. 6 (Salmonier Line); thence running south 57°35′ east 12.7 km (7.9 mi.); thence running north 36°0′ east 43.5 km (27 mi.), more or less, to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shorelines.

8. ST. JOHN'S WEST

(Population: 86,009)

Consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at South Base Geodetic Triangulation Station; thence running north 21°37′ east along the base line connecting said South Base Geodetic Triangulation Station with North Base Geodetic Triangulation Station to its intersection with Kenmount Road being distant about 1.0 km (0.6 mi.) easterly of Donovan's Overpass; thence running in a general northeasterly direction along Kenmount Road to its intersection with Freshwater Road; thence running along Freshwater Road to its intersection with Elizabeth Avenue; thence running in a general northeasterly direction along Elizabeth Avenue to its intersection with Allandale

nord-est suivant le chemin Kenmount jusqu'à son intersection avec le chemin Freshwater; de là suivant le chemin Freshwater jusqu'à son intersection avec l'avenue Elizabeth; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant l'avenue Elizabeth jusqu'à son intersection avec le chemin Allandale et l'avenue Bonaventure; de là vers le sud suivant l'avenue Bonaventure jusqu'à son intersection avec l'avenue Mayor; de là vers le sud suivant l'avenue Mayor jusqu'à son intersection avec le chemin Newtown; de là vers le sud-est suivant le chemin Newtown jusqu'à son intersection avec le chemin Merrymeeting et la rue Parade; de là vers le sud suivant la rue Parade jusqu'à son intersection avec le chemin Harvey, le chemin Freshwater et la rue Carters; de là dans une direction générale vers le sud-est suivant la rue Carters et Carters Hill jusqu'à l'intersection de Carters Hill et du chemin Queen's (Theatre Hill); de là vers le sud suivant le chemin Queen's (Theatre Hill) jusqu'à son intersection avec la rue Duckworth; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant la rue Duckworth jusqu'à son intersection avec Beck's Cove Hill; de là vers le sud-est suivant le prolongement vers le sud de Beck's Cove Hill jusqu'au point d'intersection dudit prolongement et du bord de la digue située sur le côté nord du havre de Saint-Jean; de là dans une direction générale vers le nord-est et vers l'est suivant la rive nord du havre de Saint-Jean et le goulet du havre de Saint-Jean jusqu'à la pointe dénommée North Head du havre de Saint-Jean; de là suivant la côte de la péninsule Avalon au nord de la pointe dénommée North Head jusqu'au cap St. Francis; de là vers le sud et vers le sud-est à travers la baie Conception au nord des îles Bell, Kellys et Little Bell jusqu'à un point situé au centre de l'embouchure de la rivière s'écoulant de Three Island Pond dans Turk's Gut (Marysvale) dans la baie Colliers, dans la baie Conception; de là vers l'amont suivant ladite rivière jusqu'à Three Island Pond; de là suivant le centre de Three Island Pond jusqu'à son extrémité ouest; de là suivant une direction sud 15°0′ ouest sur une distance de 10,9 km (6,8 m.), plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la route 1 et de la voie ferrée du Canadien National, ladite intersection étant située à environ 2,1 km (1,3 m.) à l'est de Brigus Junction; de là vers le sud 12°45′ ouest sur une distance de 18,3 km (11,4 m.) jusqu'à un point situé sur la route 6 (Salmonier Line); de là vers le sud 57°35′ est sur une distance de 12,7 km (7,9 m.); de là vers le nord 36°0′ est sur une distance de 43,5 km (27 m.), plus ou moins, jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus.

8. SAINT-JEAN-OUEST

(Population: 86 009)

Comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant à la station de triangulation géodésique South Base et qui va de là vers le nord 21°37′ est suivant la ligne de base reliant les stations de triangulation géodésiques South Base et North Base jusqu'à son intersection avec le chemin Kenmount situé à environ 1,0 km (0,6 m.) à l'est du passage supérieur de Donovan; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant le chemin Kenmount jusqu'à son intersection avec le chemin Freshwater; de là suivant le chemin Freshwater jusqu'à son intersection avec l'avenue Elizabeth; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant l'avenue Elizabeth jusqu'à son intersection avec le chemin Allandale et

Road and Bonaventure Avenue; thence running in a southerly direction along Bonaventure Avenue to its intersection with Mayor Avenue; thence running southerly along Mayor Avenue to its intersection with Newtown Road; thence running southeasterly along Newtown Road to its intersection with Merrymeeting Road and Parade Street; thence running southerly along Parade Street to its intersection with Harvey Road, Freshwater Road and Carters Street; thence running in a general southeasterly direction along Carters Street and Carters Hill to the intersection of Carters Hill with Queen's Road (Theatre Hill); thence running in a southerly direction along Queen's Road (Theatre Hill) to its intersection with Duckworth Street; thence running in a general northeasterly direction along Duckworth Street to its intersection with Beck's Cove Hill; thence running southeasterly along the southerly production of Beck's Cove Hill to the point of intersection of said production and the edge of the seawall on the northern side of St. John's Harbour; thence running in a general northeasterly and easterly direction along the north shore of St. John's Harbour and the Narrows of St. John's Harbour to the North Head of St. John's Harbour; thence crossing the entrance of the Narrows of St. John's Harbour to the South Head of St. John's Harbour; thence running in a general southwesterly direction along the coastline around Cape Spear to Cape Race; thence running along the coastline westerly to the mouth of Broom River flowing into Trepassey Bay; thence running north 1°13′ east 51.5 km (32 mi.); thence running north 47°10′ east 6.1 km (3.8 mi.); thence running north 11°44′ east 3.5 km (2.2 mi.) to a point on Highway No. 6 (Salmonier Line); thence running south 57°35′ east 12.7 km (7.9 mi.); thence running north 36°0′ east 43.5 km (27 mi.), more or less, to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shorelines.

l'avenue Bonaventure; de là vers le sud suivant l'avenue Bonaventure jusqu'à son intersection avec l'avenue Mayor; de là vers le sud suivant l'avenue Mayor jusqu'à son intersection avec le chemin Newtown; de là vers le sud-est suivant le chemin Newtown jusqu'à son intersection avec le chemin Merrymeeting et la rue Parade; de là vers le sud suivant la rue Parade jusqu'à son intersection avec le chemin Harvey, le chemin Freshwater et la rue Carters; de là dans une direction générale vers le sud-est suivant la rue Carters et Carters Hill jusqu'à l'intersection de Carters Hill avec le chemin Queen's (Theatre Hill); de là vers le sud suivant le chemin Queen's (Theatre Hill) jusqu'à son intersection avec la rue Duckworth; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant la rue Duckworth jusqu'à son intersection avec Beck's Cove Hill; de là vers le sud-est suivant le prolongement vers le sud de Beck's Cove Hill jusqu'au point d'intersection dudit prolongement et du bord de la digue située sur le côté nord du havre de Saint-Jean; de là dans une direction générale vers le nord-est et vers l'est suivant la rive nord du havre de Saint-Jean et le goulet du havre de Saint-Jean jusqu'à la pointe dénommée North Head du havre de Saint-Jean; de là en traversant l'entrée du goulet du havre de Saint-Jean jusqu'à la pointe dénommée South Head du havre de Saint-Jean; de là dans une direction générale vers le sud-ouest suivant la côte en contournant le cap Spear jusqu'au cap Race; de là suivant la côte vers l'ouest jusqu'à l'embouchure de la rivière Broom se jetant dans la baie Trepassey; de là vers le nord 1°13′ est sur une distance de 51,5 km (32 m.); de là vers le nord 47°10′ est sur une distance de 6,1 km (3,8 m.); de là vers le nord 11°44′ est sur une distance de 3,5 km (2,2 m.) jusqu'à un point situé sur la route 6 (Salmonier Line); de là vers le sud 57°35′ est sur une distance de 12,7 km (7,9 m.); de là vers le nord 36°0′ est sur une distance de 43,5 km (27 m.), plus ou moins, jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus.

SCHEDULE B

Reasons for Recommendations

The changes made in the boundaries of the electoral districts by the Commission are substantial because (a) for the first time since the Province of Newfoundland joined Confederation in 1949, the provision of an additional electoral district has become necessary as a result of increased representation of the province in the House of Commons and (b) there have been no substantial changes in the electoral boundaries since 1949 although during that period substantial changes occurred in the transportation systems of the province. The coastal waters, which for centuries were the main highways of communication, have been replaced for the most part by a network of overland roads and, consequently, the great bays, which were centres of social and commercial life in the days of marine transportation, have generally been replaced as such centres by the peninsulas.

Developments in transportation on the south coast changed the lines of communication from predominantly east and west directions by sea, to predominantly north and south directions by road. The completion of a paved highroad from Harbour Breton to Grand Falls gave the small communities, on the

ANNEXE B

Motifs des recommandations

Les modifications apportées par la Commission aux limites des circonscriptions électorales sont importantes car a) pour la première fois depuis l'entrée de la province de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, il a fallu ajouter une circonscription électorale par suite de la représentation accrue de la province à la Chambre des communes et b) les limites des circonscriptions électorales n'ont connu aucune modification importante depuis 1949, même si d'importants changements sont intervenus dans les moyens de transport de la province au cours de cette période. Les eaux côtières, qui ont constitué pendant des siècles les principales voies de communication, ont été remplacées en grande partie par un réseau de routes; en conséquence, les centres de la vie sociale et commerciale qui se trouvaient dans les grandes baies au temps du transport maritime se trouvent maintenant dans les péninsules.

L'évolution des moyens de transport sur la côte sud a modifié la direction des communications qui s'effectuaient surtout vers l'est et l'ouest par voie maritime et qui s'effectuent maintenant surtout vers le nord et vers le sud par voie terrestre. L'achèvement d'une route asphaltée de Harbour Breton à

north side of Fortune Bay easy access to the urban areas of Grand Falls; and, similarly, the completion of an all year round gravel road from Burgeo to St. George's made the urban centres of the west coast accessible to the south coast communities in the area of Burgeo. The building of those roads, together with the withdrawal of CN Marine from ports of call on the Burin Peninsula, have tended to separate that peninsula from other areas of the south coast.

The developments mentioned convinced the Commission that a dismantling of the existing electoral district of Burin—St. George's was necessary. Accordingly, the area of the south coast in the vicinity of Burgeo and Ramea Islands has been joined with the area of Port-aux-Basques and Corner Brook to form the electoral district of Humber—Port-aux-Basques; the area of the south coast in the vicinity of the north side of Fortune Bay has been joined with the area of Grand Falls to form the electoral district of Grand Falls—Hermitage; and the Burin Peninsula has been joined with the area of Clarenville and the Bonavista Peninsula to form the electoral district of Burin—Bonavista. It should be noted that the Ramea Islands were included with the electoral district of Humber—Port-aux-Basques as the result of a representation made by the Town of Ramea.

The Burin Peninsula joins the Trans-Canada Highway not far from where the Cabot Highway on the Bonavista Peninsula joins the Trans-Canada Highway. Each peninsula has a population far below the minimum allowable for an electoral district, but by joining both to the Clarenville area, an electoral district with the minimum population required is established. Both peninsulas are important fishing areas and together with the Clarenville area, should make a viable electoral district based on community of interests.

The inclusion of an area of the south coast in an electoral district with Grands Falls indicated that Labrador and White Bay no longer be joined in an electoral district with Grand Falls.

Labrador is a special case because of its area of over 259,000 km² (100,000 square miles) and a population of only 31,318. Since it does not have the population required under the Act to be a separate electoral district, some part of the Island of Newfoundland had to be included with it. The Commission has decided the proper part to include is the Northern Peninsula. In the original Report of the Commission, as advertised in the newspapers, the Northern Peninsula and Deer Lake were included with Labrador in one electoral district called Labrador—Deer Lake. Many representations were made to the Commission from Labrador expressing disapproval with the inclusion of any portion of the Island of Newfoundland with Labrador, and requesting that Labrador itself be made a separate electoral district. Several representations were also made from the area of Deer Lake, requesting that it be excluded from the proposed electoral district of Labrador—Deer Lake and included in an electoral district with Corner Brook. In light of those representations the Commission decided it would be sensible to include the area of Deer Lake in the same electoral district as Corner Brook and thereby reduce to a minimum the area of the Island of Newfoundland to be included in the same electoral district as

Grand Falls a facilité l'accès des petites communautés situées du côté nord de la baie Fortune au centre urbain de Grand Falls; et, de même, l'achèvement d'un chemin en gravillons praticable toute l'année de Burgeo à Saint-Georges a permis aux communautés de la côte sud de la région de Burgeo d'avoir accès aux centres urbains de la côte ouest. La construction de ces routes, ainsi que le retrait de la flotte maritime du CN des ports d'escale sur la péninsule de Burin, ont eu tendance à séparer cette péninsule des autres régions de la côte sud.

L'évolution susmentionnée a convaincu la Commission que le démantèlement de la circonscription actuelle de Burin—Saint-Georges était nécessaire. En conséquence, la région de la côte sud située dans le voisinage de Burgeo et des îles Ramea a été rattachée à la région de Port-aux-Basques et de Corner Brook pour constituer la circonscription électorale de Humber—Port-aux-Basques; la région de la côte sud située dans le voisinage du côté nord de la baie Fortune a été rattachée à la région de Grand Falls pour constituer la circonscription électorale de Grand Falls—Hermitage; et la péninsule de Burin a été rattachée à la région de Clarenville et de la péninsule de Bonavista pour constituer la circonscription électorale de Burin—Bonavista. Il convient de mentionner que les îles Ramea ont été englobées dans la circonscription électorale de Humber—Port-aux-Basques par suite d'une observation formulée par la ville de Ramea.

La péninsule de Burin rejoint la route transcanadienne non loin de l'endroit où la route Cabot rejoint la route transcanadienne sur la péninsule de Bonavista. Chaque péninsule a une population nettement inférieure au minimum permis pour une circonscription électorale mais on a établi une circonscription électorale comptant la population minimale requise en regroupant les deux à la région de Clarenville. Les deux péninsules sont d'importants centres de pêche et devraient constituer, avec la région de Clarenville, une circonscription viable fondée sur une communauté d'intérêts.

L'inclusion d'une région de la côte sud dans une circonscription électorale avec Grand Falls signifiait que le Labrador et la baie White ne feraient plus partie d'une circonscription électorale avec Grand Falls.

Le Labrador constitue un cas particulier car sa superficie couvre plus de 259 000 km² (100 000 milles carrés) avec une population de seulement 31 318 habitants. Puisque le Labrador n'a pas la population requise par la Loi pour constituer une circonscription séparée, il a fallu y inclure une partie de l'île de Terre-Neuve et la Commission a décidé que la péninsule Nord constituait la région toute indiquée. Dans le rapport initial de la Commission publié dans les journaux, la péninsule Nord et Deer Lake faisaient partie avec le Labrador d'une circonscription électorale appelée Labrador—Deer Lake. La Commission a reçu de nombreuses observations du Labrador désapprouvant le regroupement d'une région quelconque de l'île de Terre-Neuve et du Labrador et demandant que le Labrador lui-même constitue une circonscription électorale distincte. Plusieurs observations provenant de la région de Deer Lake ont également été formulées pour demander que la région soit exclue de la circonscription électorale proposée de Labrador—Deer Lake et soit incluse dans une circonscription électorale avec Corner Brook. A la lumière de ces observations, la Commission a décidé d'être sensible à ces arguments et d'inclure la région de Deer Lake dans la même circonscription électorale que Corner Brook et donc de réduire au minimum la

Labrador. It is the opinion of the Commission that geographical proximity, and the historical connection of Labrador and St. Anthony with the International Grenfell Association, make the necessary combination of Labrador and the Northern Peninsula in one electoral district seem appropriate.

The Commission has made no substantial change in the electoral district of Gander—Twillingate.

Both the electoral districts of St. John's East and St. John's West have at present a population above the maximum electoral quota allowable. In order to reduce the population of those electoral districts, the Commission decided to divide the Avalon Peninsula into three (3) electoral districts so that the urban electoral districts of St. John's East and St. John's West would be below the maximum electoral quota, and the remaining rural area, to be called the electoral district of Placentia—Bay de Verde, would be slightly lower than the electoral quota. The electoral district of St. John's East, as originally drawn by the Commission, did not include the area of Conception Harbour and Marysvale; however, the Commission acceded to a representation to include this area with St. John's East so as not to divide unnecessarily the old historic district of Harbour Main.

région de l'île de Terre-Neuve à inclure dans la même circonscription électorale que le Labrador. La Commission est d'avis que la proximité géographique et le lien historique entre le Labrador et St. Anthony avec l'International Grenfell Association semblent justifier le regroupement du Labrador et de la péninsule Nord dans une circonscription électorale.

La Commission n'a effectué aucune modification importante à la circonscription électorale de Gander—Twillingate.

Les deux (2) circonscriptions électorales de Saint-Jean-Est et Saint-Jean-Ouest ont une population dépassant actuellement le quotient électoral maximum admissible. Dans le but de diminuer la population de ces circonscriptions électorales, la Commission a décidé de diviser la péninsule d'Avalon en trois (3) circonscriptions électorales afin que les circonscriptions électorales urbaines de Saint-Jean-Est et Saint-Jean-Ouest soient au-dessous du quotient électoral maximum et que la région rurale restante, appelée la circonscription électorale de Placentia—Bay de Verde, soit légèrement inférieure au quotient électoral. La circonscription électorale de Saint-Jean-Est délimitée à l'origine par la Commission ne comprenait pas la région de Conception Harbour et de Marysvale; cependant, la Commission a acquiescé à une observation visant à inclure cette région avec Saint-Jean-Est afin de ne pas diviser inutilement la vieille région historique de Harbour Main.

SCHEDULE C REPORT (s.18,E.B.R.A.)
ANNEXE RAPPORT (art.18,L.R.L.C.E.)

ST. JOHN'S EAST
(SAINT-JEAN-EST)

ST. JOHN'S WEST
(SAINT-JEAN-OUEST)

CITY OF ST. JOHN'S
Proposed electoral district boundary

CITÉ DE SAINT - JEAN
Limite projetée de la circonscription électorale

½ 0 1 2
SCALE IN KILOMETRES
ÉCHELLE EN KILOMÈTRES

½ 0 ½ 1
SCALE IN MILES
ÉCHELLE EN MILLES

Oxen Pond
KENMOUNT ROAD
OXEN POND RD
Long Pond
Kents Pond
Kennys Pond
EMPIRE AVE
Brasscomb Pond
ELIZABETH AVENUE
ALLANDALE RD
FRESHWATER ROAD
NEWTOWN ROAD
BONAVENTURE AVE
MAYOR AVE
MERRYMEETING RD
PARADE ST
HARVEY RD
QUEEN'S RD
THEATRE HILL
CARTERS ST
CARTERS HILL
DUCKWORTH ST
BECK'S COVE HILL
LOGY BAY ROAD
HARVEY ROAD
EAST WHITE HILLS RD
Quidi Vidi Lake
Mundy Pond
City Limits
CNR
Waterford River
ST. JOHN'S HARBOUR
THE NARROWS
Georges Pond
Quidi Vidi Harbour
Cuckold Cove
Cuckold Head
South Head
North Head
N

Établie par la Direction des levés et de la cartographie,
Énergie, Mines et Ressources Canada. Imprimée en 1983

Produced by the Surveys and Mapping Branch,
Energy, Mines and Resources Canada. Printed 1983

SCHEDULE C REPORT (s.18,E.B.R.A.)
ANNEXE RAPPORT (art.18,L.R.L.C.E.)

ST. JOHN'S EAST
(SAINT-JEAN-EST)

ST. JOHN'S WEST
(SAINT-JEAN-OUEST)

CITY OF ST. JOHN'S
Proposed electoral district boundary

CITÉ DE SAINT-JEAN
Limite projetée de la circonscription électorale

½ 0 1 2
SCALE IN KILOMETRES ÉCHELLE EN KILOMÈTRES
½ 0 ½ 1
SCALE IN MILES ÉCHELLE EN MILLES

KENMOUNT ROAD
OXEN POND RD
Oxen Pond
Long Pond
Kents Pond
Kenays Pond
ELIZABETH AVENUE
ALLANDALE RD
FRESHWATER ROAD
NEWTOWN ROAD
MERRYMEETING RD
BONAVENTURE AVE
MAYOR AVE
LOGY BAY ROAD
HARDING ROAD
EAST WHITE HILLS RD
EMPIRE AVE
Brasscomb Pond
Mundy Pond
CARTERS ST
CARTERS HILL
HARVEY RD
QUEEN'S RD
(THEATRE HILL)
DUCKWORTH ST
BECK'S COVE HILL
ST. JOHN'S HARBOUR
THE NARROWS
Quidi Vidi Lake
Georges Pond
Cuckold Cove
Cuckold Head
South Head
North Head
CNR
Waterford River
City Limits
50
60
10
20
30

Établie par la Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada. Imprimée en 1983.

Produced by the Surveys and Mapping Branch, Energy, Mines and Resources Canada. Printed 1983.

SCHEDULE C REPORT (s.18,E.B.R.A.)
ANNEXE RAPPORT (art.18,L.R.L.C.E.)

PROPOSED FEDERAL ELECTORAL DISTRICTS
FOR THE
PROVINCE OF NEWFOUNDLAND
ELECTORAL BOUNDARIES READJUSTMENT ACT
R.S.C. 1970, as amended

Note: Each electoral district shall be represented by one member

Proposed electoral district boundary. . . . . .

1. BURIN—BONAVISTA
2. GANDER—TWILLINGATE
3. GRAND FALLS—HERMITAGE
4. HUMBER—PORT-AUX-BASQUES
5. LABRADOR—ST. ANTHONY
6. PLACENTIA—BAY DE VERDE
7. ST. JOHN'S EAST (SAINT-JEAN-EST)
8. ST. JOHN'S WEST (SAINT-JEAN-OUEST)

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES PROJETÉES
POUR LA
PROVINCE DE TERRE-NEUVE
LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
S.R.C. 1970, modifiée.

Nota: Chaque circonscription électorale sera représentée par un député

Limite projetée de la circonscription électorale. . . . . .

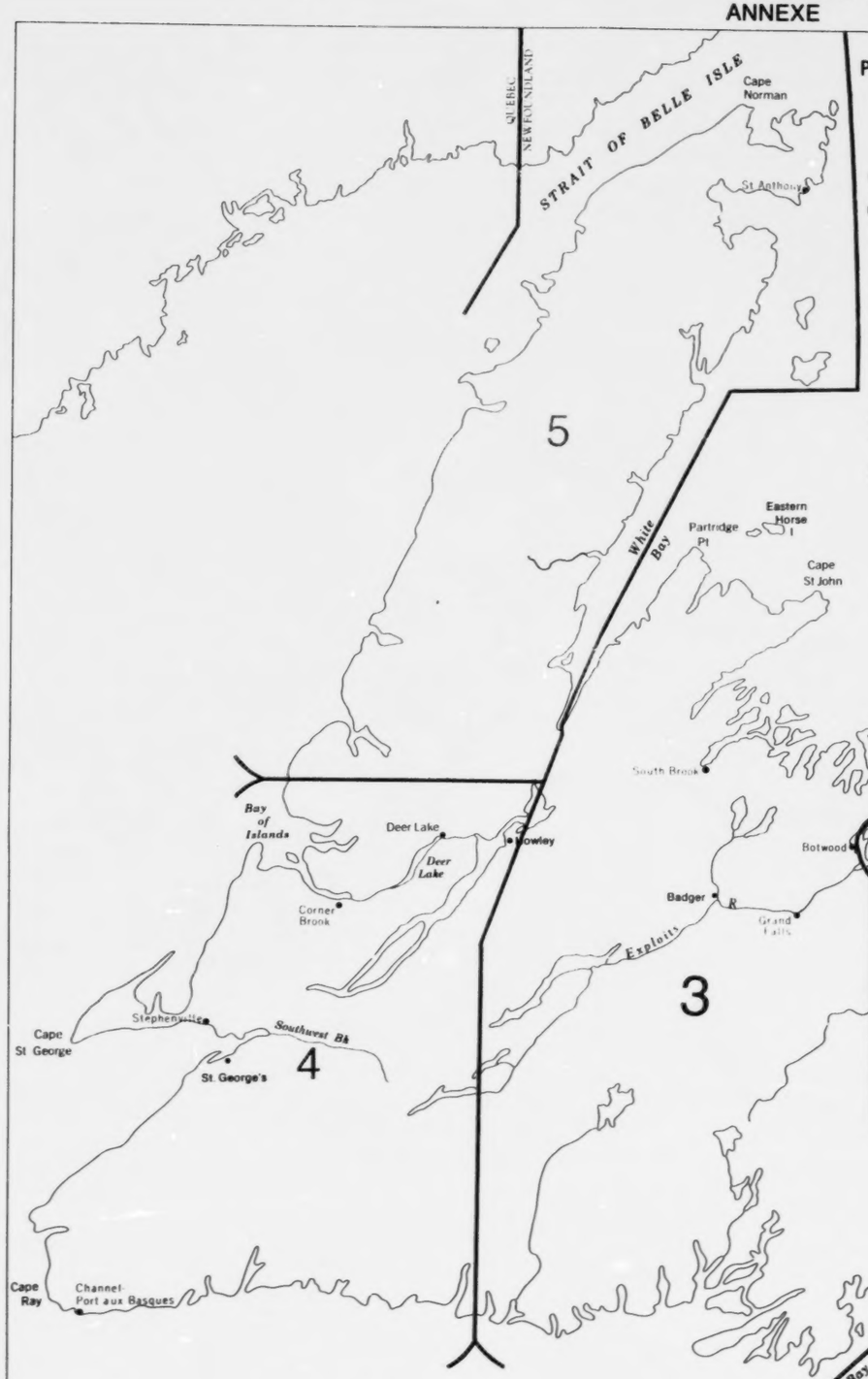

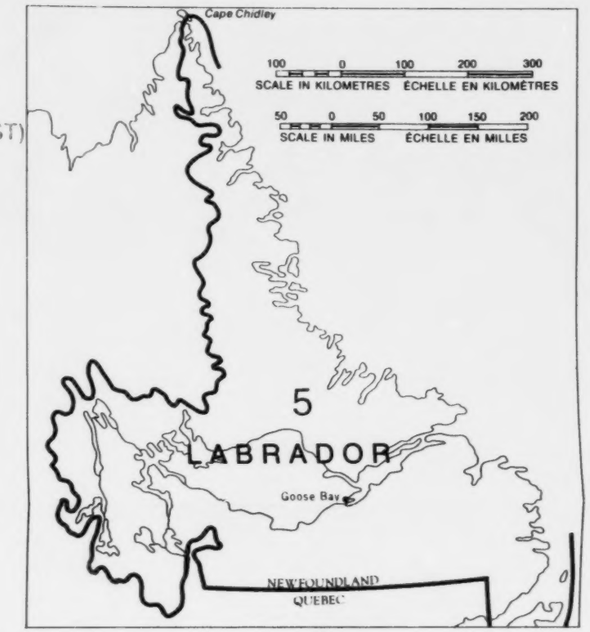

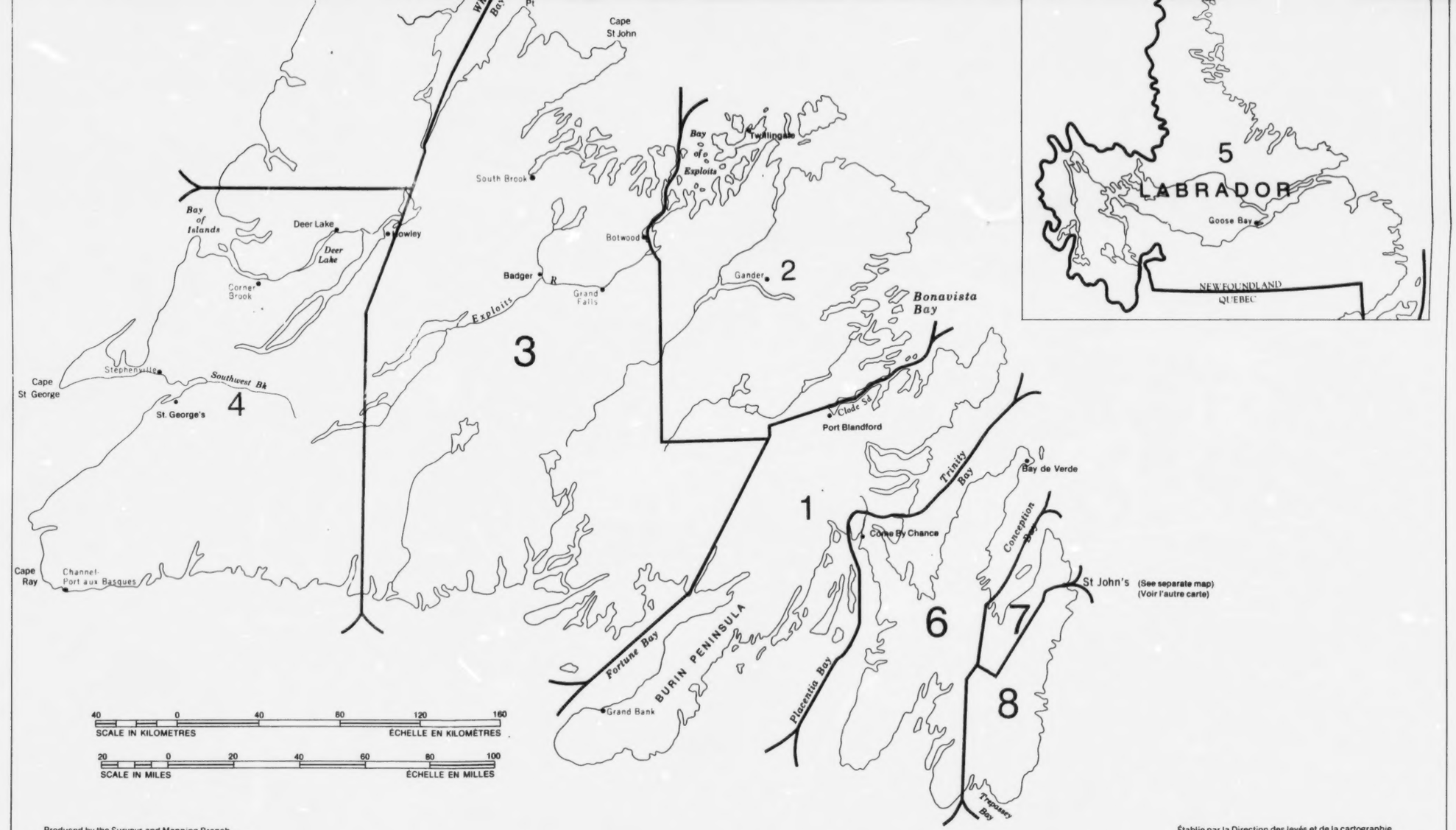

Produced by the Surveys and Mapping Branch,
Energy, Mines and Resources Canada. Printed 1983.

Établie par la Direction des levés et de la cartographie,
Énergie, Mines et Ressources Canada. Imprimée en 1983.